

Jeudi 28 mars 2024

à 18 h

A la salle de réunion du centre
économique du Garros

Etaient présents : AUTIE Jean-Marc, BALAS Max, BAYLAC Michel, BIAUTE Philippe, BLAY Jean-Michel, BONNET Eric, BOURDALLÉ Annie, CASTEX Marc, DUCOMBS Patrick, LAPRÉBENDE Christian, LARRIEU Muriel, MELLO Bénédicte, OLIVEIRA SANTOS Rui, ORTHOLAN Jean-Jacques, SALLES Céline,

Absents excusés ayant donné pouvoir : RIVIÈRE François

Excusés ou absents : BREIL Roger, DELIGNIÈRES Patrick, FANTON Patrick, PENSIVY Bernard

Est nommé secrétaire de séance BALAS Max

Les membres du Comité Syndical ont voté à l'unanimité pour l'approbation du PV du conseil du 19 février 2024 qui leur avait été préalablement envoyé.

1. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion 2023 présenté par Madame la responsable du service de gestion comptable d'Auch est en tous points conforme à la comptabilité administrative. Il recense l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats.

Le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Auch, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion de Madame la Responsable du service de gestion comptable d'Auch pour l'année 2023.

2. BUDGET PETR – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 ainsi que le compte de gestion dressé par la Responsable du service de gestion comptable d'Auch,

Après avoir entendu et approuvé le rapport du compte administratif de l'exercice 2023,

VOTE, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch, lequel peut se résumer comme suit :

CA 2023	Nature	Résultat de clôture (n-1)	Affectation N-1	Données de l'exercice	Solde d'exécution	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Equilibre (ou besoin de financement)
Section	Dép./Déficit			775,19 €				
d'investissement	Rec./Excédent 1068	1 068,38 €		2 312,81 €	1 537,62 €	2 606,00 €		2 606,00 €
Section de	Dép./Déficit			390 559,83 €	62 734,86 €			
fonctionnement	Rec./Excédent R002	313 839,18 €		327 824,97 €		251 104,32 €		251 104,32 €
Total		314 907,56 €				253 710,32 €	0,00 €	253 710,32 €

La présidente n'a pas pris part au vote et s'est retirée au moment du vote.

3. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Les résultats de l'exécution du budget du PETR pour 2023 font apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 251 104,32 € et un excédent cumulé d'investissement de 2606 € tel que retracé dans le tableau suivant :

CA 2023	Nature	Résultat de clôture (n-1)	Affectation N-1	Données de l'exercice	Solde d'exécution	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Equilibre (ou besoin de financement)
Section	Dép./Déficit			775,19 €				
d'investissement	Rec./Excédent 1068	1 068,38 €		2 312,81 €	1 537,62 €	2 606,00 €		2 606,00 €
Section de	Dép./Déficit			390 559,83 €	62 734,86 €			
fonctionnement	Rec./Excédent R002	313 839,18 €		327 824,97 €		251 104,32 €		251 104,32 €
Total		314 907,56 €				253 710,32 €	0,00 €	253 710,32 €

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ces résultats.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de reprendre l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2023 pour un montant de 251 104,32 € au compte 002,
- DECIDE de reprendre l'excédent cumulé d'investissement de l'exercice 2023 pour un montant de 2 606€ au compte 001.

4. PROPOSITION DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch (PETR),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2311-1, et L.2312-3,
- Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptable relatives aux collectivités locales,
- Vu les arrêtés relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du Comité Syndical du PETR du Pays d'Auch du 19 février 2024,

Considérant que le Comité Syndical du PETR du Pays d'Auch est compétent pour adopter le budget, et qu'à ce titre, il convient de délibérer ;

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1^{er} :

D'approuver, au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	618 515,32 €	618 515,32 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	6 806€	6 806 €
TOTAL	625 321,32 €	625 321,32 €

Article 2 :

De charger la Présidente, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. COTISATION DES MEMBRES DU SYNDICAT POUR 2024

Au regard des résultats de l'exercice 2023, de l'excédent cumulé depuis 2016 et des prévisions budgétaires pour 2024, il est proposé de maintenir la contribution des EPCI au taux de 1,50 €/habitant.

Collectivités membres du PETR	Population	Contribut° de base	Contribution 2023
Grand Auch Cœur de Gascogne	40 868	1,50 €/hbt	61 302 €
Val de Gers	10 553	1,50 €/hbt	15 829,50 €
Cœur d'Astarac en Gascogne	8 086	1,50 €/hbt	12 129 €
Astarac Arros en Gascogne	7 393	1,50 €/hbt	11 089,50 €
TOTAL			100 350 €

Le comité syndical, approuve à l'unanimité, les cotisations pour l'année 2024

6. SERVICE ADS : CONTRIBUTION FINANCIÈRE EPCI DE L'ASTARAC : RÉGULARISATION 2023 ET PRÉVISION 2024

Contribution définitive 2023 :

La contribution définitive 2023 est arrêtée à la somme de 141 590€ selon les chiffres du compte administratif 2023 et a été ajustée pour chaque commune en fonction du nombre de dossiers bruts réellement déposés et instruits en 2023.

Les régularisations à opérer par EPCI entre la contribution prévisionnelle 2023 appelée et la contribution définitive 2023 sont les suivantes :

EPCI Astarac	contribution prévisionnelle ADS 2023	contribution définitive ADS 2023	Régularisation
Astarac Arros en Gascogne	47 147,70 €	43 187,77 €	-3 959,93 €
Cœur d'Astarac en Gascogne	38 682,57 €	41 111,40 €	+2 428,83 €
Val de Gers	54 169,73 €	57 290,84 €	+3 121,11 €
TOTAL	140 000,00 €	141 590,00 €	+1 589,99 €

Contribution prévisionnelle 2024 :

Comme débattu lors de notre DOB, la contribution 2024 est arrêtée à la somme prévisionnelle de 147 411 € répartie pour 50 % selon la population (population totale 2023) et 50 % selon la moyenne des dossiers déposés et enregistrés sur la période 2017-2023.

La régularisation de l'année 2024 s'effectuera début 2025 selon le nombre de dossiers bruts effectivement déposés et enregistrés sur l'année 2024.

EPCI Astarac	contribution prévisionnelle ADS 2024
Astarac Arros en Gascogne	45 341,46€
Cœur d'Astarac en Gascogne	42 442,04 €
Val de Gers	59 627,50 €
TOTAL	147 411,00 €

Afin d'éviter l'annulation d'écritures comptables opérées sur l'exercice 2023 et de faciliter la gestion des crédits, il est proposé les montants de facturation sur l'exercice 2024 de la manière suivante :

EPCI Astarac	Montant des refacturations ADS 2024 (Ajusté en fonction des contributions définitives de 2023)
Astarac Arros en Gascogne	41 381,53 €
Cœur d'Astarac en Gascogne	44 870,86€
Val de Gers	62 748,61 €
TOTAL	149 001,00 €

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, la contribution définitive 2023 et la contribution prévisionnelle 2024 ainsi que le montant total des refacturations sur l'année 2024.

7. Informations diverses

- Présentation de Matéo SOTO, stagiaire sur la structuration de la filière terre crue au sein du PETR du Pays d'Auch.
- Présentation du lancement du circuit cyclo touristique du Grand Tour de l'Astarac et de la tournée ciné cyclo du 15 au 20 mai 2024 sur le territoire du Pays d'Auch
- Information concernant le déroulé des ateliers Adapt Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT) qui auront lieu les 29 et 30 avril et le 23 mai sur différentes thématiques.

L'ordre du jour étant épuisé ;
La séance est levée à 19h15

Le secrétaire de séance

Max BALAS

La Présidente,

Céline SALLES